



SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'AIRE DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE :

ALSACE

Les parties : Hachurées

CETTE DÉLIMITATION A ÉTÉ APPROUVÉE PAR DÉCISION DU COMITÉ NATIONAL DES VINS ET EAUX DE VIE DE L'IN.A.O. DANS SES SÉANCES DU : 11.1988 et 09 et 10.03.2005

SUR LE TABLEAU D'ASSESSERMENT, LE DÉSIN DE DÉLIMITATION N'A POUR BUT QUE DE DONNER UNE VUE GÉNÉRALE. TOUT LE TRAVAIL DÉTAILLÉ SUR LES PRELÈVES DE SECTION CORRESPOND AU TRACÉ DE DÉLIMITATION.

Echelle de 1/1000

Feuille refaite pour 1958